PV du conseil municipal du 27 août 2026

Début du Conseil à 20h30 et début de l'enregistrement audio

Présents : Philippe **BOUNIARD**, Carole **THOMAS**, Pierre **LAULAGNET**, Caroline **DELAVEAU**, Sylvain **VARENNE**, Marie-Odile **ROUX-GUIGON**, Julien **MOUILLOT**, Sophie **ALLEOUD**, Michel **PREVOST**, Sonia **LUCAS**, Jérôme **MERCOYROL**, Sarah **MARION**, Philippe **EUVRARD**, Bala **BOUAZZA**, Jonas **MOUDDEN**, Elodie **SAPIN**, Jocelyn **GAUTHIER**, Mathieu **TESTON**

Excusé(e)s : Catherine **LEYNON**procuration à Carole **THOMAS**

Sylvain **VARENNE** est élu secrétaire de séance.

3 personnes dans le public.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2026 est adopté à l'unanimité sans remarque de la part des élus.

Délibération n° 2026-48 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Présentation

M. **PREVOST** présente le projet de règlement intérieur, élaboré par un groupe de travail (S. **ALLEOUD**, P. **LAULAGNET**, M. **TESTON**, J. **MOUDDEN** et M. **PREVOST**) sur la base du règlement existant et des documents de l'Association des Maires de France (AMF).
Des modifications de dernière minute ont été intégrées suite aux remarques de la minorité.

Débats :

J. **MOUDDEN** exprime des réserves sur la formulation de l'article 3.2 (débats ordinaires) concernant le retrait de la parole en cas d'« attaques subjectives ou polémiques », jugeant ces termes trop vagues par rapport aux notions juridiques de diffamation ou d'injure. D'autres points seraient à revoir.
Un compromis est trouvé : voter le règlement ce soir pour respecter le délai légal de 6 mois, avec l'engagement de réunir à nouveau le groupe de travail d'ici la fin de l'année pour retravailler et modifier ce point.

Vote :

Adopté à la majorité : POUR : **15** CONTRE : **4** ABSTENTION : **0**

Délibération n° 2026-49 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture AAKO pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

J. **MERCOYROL** se déporte volontairement du vote, ses intérêts professionnels étant en lien avec le sujet.

Présentation

Le Maire retrace l'historique de ce projet né il y a environ 4 ans, associant Alba-la-Romaine et 8 autres communes (Aubignas, Saint-Thomé, Valvignères, Saint-Jean-Le-Centenier, Berzème, Saint-Giney-en-Coiron, Saint-Pons, Sceautres).

Les professionnels de santé se sont structurés en SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires), et le projet a été labellisé par l'ARS en septembre 2023. Le bâtiment de l'ex-école Saint-Régis (actuellement géré via une convention avec Epora) accueillera le projet.
La tranche 1 prévoit l'aménagement du rez-de-chaussée (4 cabinets, accueil, salle d'attente) pour une ouverture au 2e semestre 2027.

Le cabinet AAKO (basé sur Alba depuis ce printemps) a déjà travaillé pour la mairie d'Alba pour les travaux de réaménagement et de construction de la salle des maîtres de l'école publique de la commune et il a semblé évident de travailler ensemble sur ce projet.

Aspects financiers :

Le devis de maîtrise d'œuvre s'élève à 59 500 € HT (soit 71 400 € TTC).
Le coût global est estimé à 1 250 000 € (comprenant l'acquisition du bâtiment entre 390 000 € et 400 000 €, les travaux de la tranche 1 et 2 estimés à 703 500 €, la maîtrise d'œuvre à 59 500 € HT, et des frais divers). Des subventions à hauteur de 80 % (Région, Département, ARS, etc.) sont espérées, laissant un reste à charge estimé à 240 000 € pour la commune, jugé supportable et amortissable sur le long terme.

Débats :

La minorité exprime des inquiétudes face aux incertitudes techniques et financières, au contexte politique et à l'implication réelle des communes voisines.

Le maire rapporte des retours très positifs des institutions quant aux subventions demandées, que ce soit la Région, les Sénateurs de notre secteur. Il faut y aller maintenant car face à l'incertitude évoquée, il faut « prendre l'argent tant qu'il y en a, on ne sait pas si les subventions existantes actuellement le seront encore dans le futur ».

La minorité annonce son intention de s'abstenir plutôt que de voter contre, afin de ne pas bloquer un projet de santé jugé important.

La communication auprès des habitants du village est souhaitée afin de clarifier le projet et d'éviter toute désinformation sur le projet.
Le maire évoque une communication par écrit dans les boîtes aux lettres afin de toucher tous les habitants.

Vote :

Adopté à la majorité : POUR : **14** CONTRE : **0** ABSTENTION : **4**

Délibération n° 2026-50 : Attribution du marché de travaux de voirie pour l'année 2026

Présentation

Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et la création de plusieurs chemins sur la commune :

chemin vicinal du Fraysse

chemin des Cordes (création de voirie avec un revêtement bicouche)

chemin de Terre Pointue (réfection du revêtement ruiné)

chemin des Beaumes à Aunas (réfection et rebouchage de trous)

création d'un ralentisseur/merlon au niveau du centre équestre d'Aunas pour réguler la vitesse et diriger les eaux pluviales vers le terrain privé du centre équestre (avec accord du propriétaire)

Financement :

Le montant du devis unique (SATP) s'élève à 46 845 € HT (soit 56 214 € TTC), ce qui reste en dessous de l'enveloppe budgétaire prévue de 63 900 €.

SATP est une entreprise qui travaille historiquement pour la mairie et qui a toujours donné satisfaction.

Vote :

Adopté à l'unanimité : POUR : **19** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

Délibération n° 2026-51 : Admission en non-valeur de titres de recettes (2021 à 2023)

Présentation

P. **LAULAGNET** présente la demande du directeur du service de gestion comptable visant à admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 116,75 € (comprenant deux avoirs de téléphonie auprès d'Orange de 7,79 € et 108,95 €, ainsi qu'un ordre de reversement de 0,01 € lié au SDE 07).

P. **LAULAGNET** que ce n'est pas faute d'avoir essayé et que de nombreux efforts ont été fait pour recouvrer ces sommes

Vote :

Adopté à la majorité : POUR : **18** CONTRE : **1** ABSTENTION : **0**

Délibération n° 2026-52 : Modification du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire

Présentation

C. **THOMAS** présente cette modification visant à encadrer l'accueil des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) lors de la pause méridienne. Le règlement précise désormais les responsabilités concernant la chaîne du froid pour les enfants apportant un panier-repas fourni par la famille (lorsque la communauté de communes ne peut pas proposer de repas de substitution).

Le parcours du repas devra être le suivant :

- Apport part les responsables de l'autorité parentale du repas en glacière dans les locaux de la cantine
- Dépôt direct du repas par le personnel communal dans le frigidaire de la cantine
- Mis à température du repas pour le service à l'enfant lors du temps « cantine »

Une page dédiée à l'inscription à ce processus a été ajoutée sur le logiciel Cantine de la commune.

Vote :

Adopté à l'unanimité : POUR : **19** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

Délibération n° 2026-53 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche – Dispositif « Atout Ruralité Commune » (Pacte Routier 2026)

Présentation

C. **DELAVEAU** présente la demande de subvention pour les travaux de voirie 2026 (chemins du Fraysse, des Cordes, de Terre Pointue et des Beaumes à Aunas) d'un montant de 46 845 € HT (56 214 € TTC).

La commune sollicite l'aide du Département à hauteur de 40 % du montant HT, soit 18 738 €.

Il est précisé que cette subvention est demandée chaque année et qu'elle a toujours été accordée.

Vote :

Adopté à l'unanimité : POUR : **19** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

Compte-Rendu des décisions prises par lemaire dans le cadre de ses délégations

Le Maire présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

1 - Décision du16 juillet 2026 :

Portant sur la vente d'une concession double familiale, dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans à M. et Mme MARTIN Jean-Claude et Catherine pour un montant de 600 €.

2 - Décision du 17 juillet 2026 :

Portant sur la vente d'un emplacement nominatif sur le pupitre du colombarium du cimetière communal à M. et Mme RUBINSTEIN Ivan et Nadja pour un montant de 220 €.

3 - Décision du 20 juillet 2026 :

Portant sur la vente d'une concession double familiale, dans le cimetière communal pour une durée de 50 ans à Mme CABROL Marie-Claude pour un montant de 1 000 €.

4 - Décision du 22 juillet 2026 :

Portant sur la pose de ventilateurs de plafond à l'école maternelle et élémentaire par l'entreprise R2TE (ALBA LA ROMAINE - 07) pour un montant de 4 492.40 € HT soit5 390.88 € TTC.

5 - <u>Décision du 23 juillet 2026 :</u>

Portant sur le remplacement d'une pompe piscine hors service par l'entreprise PPI – Pompe Process Industrie (MONTELIMAR - 26) pour un montant de 2 548.10 € HT soit3057.72 € TTC.

6 - <u>Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur plusieurs immeubles</u> :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
09/07/2026	Me FLORINCéline	A 1587

<u>Compte-Rendu des décisions prises par le 2ème adjoint dans le cadre de ses subdélégations</u>

M. LAULAGNET, 2nd adjoint au Maire présente les décisions prises dans le cadre de ses subdélégations :

1 - <u>Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur plusieurs immeubles</u> :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
09/07/2026	Me FLORINCéline	A 1587

<u>Questions Divers des membres du Conseil Municipal</u>

<u>Néant</u>

Fin du Conseil Municipal déclarée par le maire à 21h58 et arrêt de l'enregistrement audio

M. le maire Philippe **BOUNIARD**

M. le secrétaire de séance Sylvain **VARENNE**

MAIRIE D'ALBA-LA-ROMAINE 07400 ARDÈCHE